



DOUVRES / CHERITON

L'UNSA Police obtient l'indemnité de mission !

Audience DCPAF du 18 janvier 2017

A l'origine du faire valoir des droits de nos collègues employés sur le territoire britannique, l'UNSA Police obtient le paiement de l'indemnité de mission temporaire à l'étranger pour l'ensemble des effectifs en service et/ou employés sur Douvres et Chériton.

La mise en application du Décret est d'ores et déjà effective avec un effet rétroactif au 1er octobre 2017 !

Pour plus d'informations ou pour faire valoir vos droits antérieurs à octobre 2017, rapprochez-vous de vos délégués UNSA Police.

 efficace l'Unsa!

Bureau Zonal **UNSA Police**

2^{ème} Région - Hauts de France

Cité Administrative (15^{ème} étage) - 175, rue Gustave DELORY 59012 LILLE CEDEX